

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18 MAI 2022

19- Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A SNCF RESEAU – AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CARREFOUR RD930/VC23 A MONCRABEAU

N° Ordre : DE-071-2022

Rapporteur : Francis Malisani, vice-président Voirie-Services techniques et Patrimoine

Nomenclature : 3 1.1 patrimoine – acquisition d'un bien immobilier

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Espiens, après convocation du 11 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : -

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ

Pouézas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Moncaut : M. Francis MALISANI à M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY, M. Patrick GOLFIER à M. Hugues DAVID,

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Jacques ECHEVERRIA

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (3) :

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (1) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 12

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence Voirie – Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu le plan de bornage en date du 31 mars 2021 et plan de division associé,

Vu la décision n°DEC-173-2021 du 21 décembre 2021 portant demande de subvention d'opération routière au Département de Lot-et-Garonne,

Vu le courrier du Département de Lot-et-Garonne réceptionné le 9 mars 2022 relatif à la complétude du dossier, et à sa présentation (avec avis favorable) lors de prochaine Commission permanente du Conseil départemental,

Vu la proposition de cession de SNCF Réseau réceptionnée le 28 avril 2022,

Le Département de Lot-et-Garonne et la Communauté de Communes conviennent, pour leur part respective, de la nécessité d'améliorer la sécurité au droit du carrefour D930 et de la voie communale n°23, hors agglomération de la commune de Moncrabeau, par l'aménagement du carrefour.

Il est convenu de la création d'une rampe progressive et d'un élargissement de voie communale pour rattraper le niveau de la RD et permettre aux poids lourds de s'y engager en toute sécurité.

Le Département et Albret Communauté conviennent de confier la maîtrise d'ouvrage totale du projet à la Communauté de Communes puisque situé au carrefour et sur l'emprise de la voie communale.

Cette opération nécessite de faire l'acquisition de foncier auprès de SNCF Réseau.

A l'issue des plans de bornage et division, il convient de faire l'acquisition des parcelles référencées section I n°299p et 300p, d'une superficie de 69 m² auprès de SNCF Réseau pour un montant de 1 500€ HT (hors taxe), frais d'actes en sus (notamment notaires, publicité foncière...).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_071_2022-DE
Reçu le 23/05/2022
Publié le 23/05/2022

- ▶ **D'acquérir** auprès de SNCF Réseau les parcelles cadastrées section I n°299p et 300p d'une contenance de 69m² pour un montant de 1 500€ HT, frais d'actes en sus,
- ▶ **D'autoriser** le Président, à procéder à la signature de tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment tout avant-contrat (promesse, compromis) et acte authentique, dans le respect des conditions précitées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

